



# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS



## CONCOURS PHOTO PARTIR EN LIVRE



### Art. 1 - Présentation

La commune d'Ennery organise du mercredi 07 au mercredi 28 juillet 2021 inclus, un concours photo dans le cadre de la grande fête du livre jeunesse "Partir en Livre".

### Art. 2 - Objet du concours

À la mer, au bord d'un lac, à la piscine, dans le jardin ou dans un parc,... Les enfants sont invités à mettre en scène et photographier un livre (ou personnage d'un livre) dans un décor de vacances de leur choix, existant ou créé pour l'occasion. Les enfants ne devront pas être identifiables sur la photo.

### Art. 3 - Modalités de participation

Ce concours est ouvert gratuitement aux enfants de moins de 13 ans inscrits à la bibliothèque municipale Robert Vécrin d'Ennery, dans la limite d'une participation par enfant. Pour participer, chaque enfant (aidé par un adulte) devra envoyer une photographie par mail à l'adresse [bibliotheque.ennery@orange.fr](mailto:bibliotheque.ennery@orange.fr) en indiquant l'objet du concours **#partirenlivre**, ainsi que son NOM, Prénom, âge. **Chaque photo devra être légendée d'un titre original.** Format de la photo : jpg, jpeg. Taille maximum : 2 Go. Les fichiers de taille supérieure à 2 Go pourront être envoyés par WeTransfer à l'adresse mail de la bibliothèque.

### Art. 4 - Sélection des gagnants

Les lecteurs de la bibliothèque seront invités à voter entre le 17 et le 31 août pour élire les 3 meilleures photos. Les gagnants seront contactés par mail à la rentrée.

### Art. 5 - Répartition des lots

3 lots sont à gagner :

- 1er prix : Chèque-Livre d'une valeur de 36 € + goodies Partir en livre 2021
- 2ème prix : Chèque-Livre d'une valeur de 24 € + goodies Partir en livre 2021
- 3ème prix : 1 livre + goodies Partir en livre 2021

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

### Art. 6 - Droit d'auteur, droit à l'image

Chaque participant garantit être l'auteur de la photo envoyée. Dans le respect du droit à l'image de tout un chacun, aucune personne mineure ou majeure ne sera identifiable sur les photos. Les représentants légaux des participants acceptent que l'organisateur expose et publie sur des supports de communication papiers ou numériques de la commune d'Ennery les photos envoyées par les participants ainsi que les photos prises lors de la remise des lots.

### Art. 7 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus pour responsables des retards, défaillances techniques, ou de toute autre incompréhension du présent règlement.

### Art. 8 - Données à caractère personnel

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.